

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

**Direction des transports ferroviaires et fluviaux
et des ports**

Arrêté du 14 avril 2022

Portant renouvellement de l'agrément d'un psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR: TRAT2209130A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 14 avril 2022, l'agrément accordé par arrêté du 24 avril 2017, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 24 avril 2022 :

Psychologue : Jean COUVELARD.